MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS LE 30 MARS 2020

Le Conseil de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons siège en séance extraordinaire, ce lundi 30 mars 2020 par voie de Messenger.

Sont présents à cette rencontre :

Mesdames Sylvie Blais, Mireille Langlois et Marie-Ève Allain Messieurs Denis Langlois, Hartley Lepage et Marc-Aurèle Blais

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par Messenger : Madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim et monsieur Henri Grenier, maire.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de 10 jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars qui prolonge l'état d'urgence sanitaire pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020.

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que par la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par Messenger.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Mireille Langlois, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement :

«que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et les membres du conseil et officiers municipaux puissent y participer par Messenger.»

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Les membres du conseil étant tous présents, ils renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présence séance. Ils consentent également unanimement à ce que soient discutés et traités, lors de la présente séance, les points suivants :

- 1. Résolution pour ratifier l'accès à l'Hôtel de ville
- 2. Résolution pour demande de dérogation mineure

2020-03-089 1. RÉSOLUTION POUR RATIFIER L'ACCÈS À L'HÔTEL DE VILLE

Le conseil municipal avait pris la décision que l'Hôtel de ville – Maison Legrand demeure ouvert à la population et ce, en

respectant les consignes sanitaires établies afin de bien protéger les citoyens et le personnel. L'objectif de la municipalité de Port-Daniel-Gascons est de limiter les rencontres et de suivre l'évolution de la situation afin de s'ajuster aux consignes édictées par le gouvernement.

Considérant l'évolution de la situation, il est proposé par madame Marie-Ève Allain, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu de ratifier la décision de la directrice générale par intérim et monsieur le maire, à savoir :

• D'interdire l'accès à l'Hôtel de ville au public et ce, à compter du lundi, 23 mars 2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-03-090 2. RÉSOLUTION POUR DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit "que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil" lorsque que ce dernier doit statuer sur une demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'arrêté ministériel 2020-008 du 22 mars 2020, toute procédure qui implique un déplacement ou le rassemblement des citoyens qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal doit être suspendue ou remplacée;

CONSIDÉRANT l'isolement dans le quel se trouve les citoyens de notre municipalité en vertu du COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE les séances du conseil se tiennent à huis clos:

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu de remplacer la possibilité que tout intéressé peut se faire entendre par le conseil par :

Que tout intéressé peut transmettre des commentaires écrits par une consultation écrite annoncée dans un avis public préalable de 15 jours;

La transmission des commentaires écrits seront reçus par la poste à la municipalité de Port-Daniel-Gascons au 494, route 132 Port-Daniel GOC 2N0 ou par E-mail à dg@munpdg.ca avant mardi le 14 avril 2020 à 13heures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2020-03-091 3. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de la séance est proposé par monsieur Hartley Lepage à 10h15.

Henri Grenier, maire	Marlyne Cyr, dir. gén. par intérin	